

portant nomination des Camarades
Médecins-Capitaines BEHANZIN Joseph
et YAROU Bio, respectivement Direc-
teur et Directeur-Adjoint du Service
de Santé des Forces Armées Populaires
du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR proposition du Président du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 25 Juin 1980 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Médecin - Capitaine BEHANZIN Joseph est
nommé Directeur du Service de Santé des Forces Armées Populaires
du Bénin.

Article 2. - Le Camarade Médecin - Capitaine YAROU Bio est nommé
Directeur Adjoint du Service de Santé des Forces Armées Populaires
du Bénin.

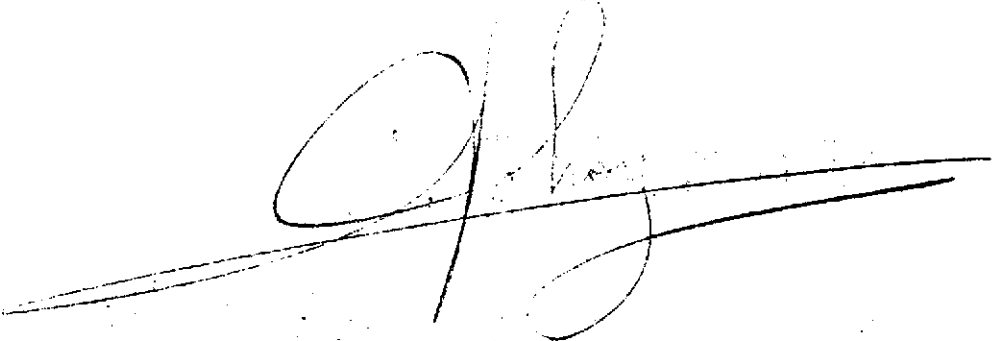
Article 3. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date
de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 juin 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Information et de la
Propagande chargé de l'intérim,



Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres
Ministères 21 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI 2
Gde-Chanc. 1 UNB-FASJEP-BN 6 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DSI 4
Service de Santé des FAP 4 CAB/MIL. 6 Intéressés 2 EMG/FAP 6 BCP 1
JORPB 1.-